

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

INSTITUT NATIONAL
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE

PARIS

(11) N° de publication :
(A n'utiliser que pour les
commandes de reproduction).

2 503 572

A3

**DEMANDE
DE CERTIFICAT D'UTILITÉ**

(21)

N° 81 07192

(54) Détecteur de résultats du loto.

(51) Classification internationale (Int. Cl. 3). A 63 F 3/06.

(22) Date de dépôt..... 8 avril 1981.

(33) (32) (31) Priorité revendiquée :

(41) Date de la mise à la disposition du
public de la demande B.O.P.I. — « Listes » n° 41 du 15-10-1982.

(71) Déposant : AUTEM Albert, résidant en France.

(72) Invention de : Albert Autem.

(73) Titulaire : *Idem* (71)

(74) Mandataire :

La présente invention a pour but de rechercher avec facilité les résultats obtenus après un tirage du jeu de "loto".

Il existe des procédés qui permettent de contrôler ces résultats, mais ils n'ont pas le caractère d'universalité de ce détecteur.

5 Le support utilisé est prélevé dans un matériau transparent rigide, qui permet le marquage au feutre et l'effaçage facile de ces marques après usage, ce qui lui donne le caractère d'universalité. Le détecteur est donc prêt à servir pour les tirages suivants, alors que les autres procédés doivent être détruits.

10 Le principe est le suivant : à l'aide d'un feutre, on obscurcit les cases correspondant aux résultats du tirage de "loto", la case du numéro complémentaire étant simplement encadrée ; on présente ensuite le détecteur sur les grilles qui ont fait l'objet des paris, et, par déduction des croix restant apparentes, avec le nombre de chiffres qui ont été 15 pariés, on connaît l'importance du gain espéré.

Exemple : s'il n'apparaît que deux croix sur une grille où l'on a pointé six chiffres, on sait que le lot gagné correspondra à celui qui est attribué à quatre des chiffres sortis au tirage, etc ...

Le dessin annexé représente l'appareil en grandeur nature.

20 La partie hachurée 1 est rendue opaque pour permettre de bien isoler une grille à la fois, sans être influencé par les grilles voisines (dans le cas des feuilles de pari à jeu simple qui en comportent huit côté à côté). La partie centrale 2 est transparente, avec en impression les cases et les chiffres de 1 à 49. Elle reproduit et recouvre exactement 25 le format des grilles de "loto" ; La partie supérieure 3 est légèrement courbée pour permettre de prendre le détecteur entre le pouce et l'index, et de le présenter ainsi plus facilement sur chacune des grilles qui ont été jouées.

Ce détecteur peut être utilisé sous d'autres formats, pour tout 30 autre genre de vérification par déduction.

REVENDICATIONS

Détecteur de résultats du loto caractérisé en ce qu'il est constitué d'un support prélevé dans un matériau transparent, rigide, portant une grille (2) entourée d'une partie hachurée (1) et dont la partie supérieure (3) est légèrement courbée pour faciliter la préhension dudit détecteur.

